

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-17-0532 du 13/01/2017

Arrêté du 16 décembre 2016

ARRETE PORTANT AVANCEMENT D'ECHELON DANS LE GRADE D'INSPECTEUR DIVISIONNAIRE
DES FINANCES PUBLIQUES CLASSE NORMALE FILIERE EXPERTISE

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte avancement d'échelon dans le grade d'inspecteur divisionnaire des Finances publiques classe normale filière expertise.

Date d'application : 01/01/2017

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AVANCEMENT D'ÉCHELON DANS LE GRADE D'INSPECTEUR
DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES CLASSE NORMALE FILIÈRE EXPERTISE.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AVANCEMENT D'ÉCHELON DANS LE GRADE D'INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES CLASSE NORMALE
FILIÈRE EXPERTISE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Économie
et des Finances

ARRÊTÉ

portant avancement d'échelon dans le grade d'inspecteur divisionnaire des finances publiques, classe normale filière expertise

LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES,

- VU La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, ensemble les textes qui les ont modifiées ou complétées ;
- VU Le décret n° 2010-888 du 28 juillet 2010 relatif aux conditions générales de l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de l'Etat ;
- VU Le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la direction générale des finances publiques ;
- VU Le décret n° 2010-990 du 26 août 2010 fixant l'échelonnement indiciaire applicable au corps de catégorie A de la direction générale des finances publiques ;

ARRÊTE :



Article premier : Les inspecteurs divisionnaires des finances publiques de classe normale (IDIV CN) filière expertise dont les noms suivent sont promus à l'échelon supérieur de leur grade dans les conditions ci-après indiquées :

Matricule	Code direction	Civilité	Nom de naissance	Prénom	Nom d'usage	Grade	Ancienne situation		Nouvelle situation		
							Échelon	Date de prise de rang	Échelon	Date de prise de rang	Date d'effet pécuniaire
000000153449	690	M.	CAVELIER	David		IDIV CN	02	01/01/2014	03	01/01/2017	01/01/2017
000000142440	DRESG	Mme	CHARLES	Jocelyne		IDIV CN	02	01/01/2014	03	01/01/2017	01/01/2017
000000157622	DRESG	Mme	GIRARD	Marie-Hélène		IDIV CN	02	01/01/2014	03	01/01/2017	01/01/2017
000000162644	971	Mme	GROS-DESIR	Joëlle	BERGAME	IDIV CN	02	16/02/2014	03	01/01/2017	01/01/2017
000000857317	560	Mme	LE BOURHIS	Nathalie	GUERAN	IDIV CN	02	01/01/2014	03	01/01/2017	01/01/2017
000000149301	DVNI	M.	LECOMTE	Christian		IDIV CN	02	01/01/2014	03	01/01/2017	01/01/2017
000000116530	D59	Mme	TIRMACHE	Bernadette		IDIV CN	02	01/01/2014	03	01/01/2017	01/01/2017
000000153982	DRESG	M.	TULOUP	Pierre-Jean		IDIV CN	02	01/01/2014	03	01/01/2017	01/01/2017
000000858274	D63	Mme	VALAT	Annick		IDIV CN	02	01/01/2014	03	01/01/2017	01/01/2017
000000133691	R35	Mme	VARIERAS	Patricia		IDIV CN	02	01/01/2014	03	01/01/2017	01/01/2017

Article 2 : Les dispositions du présent arrêté seront notifiées à qui de droit.

FAIT À PARIS, LE 16 DÉCEMBRE 2016

POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION,
L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE,
CHEF DU BUREAU RH-1B,

Céline CASTELEYN

BOFiP
Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Bruno Parent

ISSN 2268-0756